

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 30 JANVIER 2026**

*L'an deux mil VINGT-SIX, le TRENTE du mois de JANVIER, à DIX-HUIT heures et TRENTE minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.*

Etaient présents :

- *Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Catherine CORNILLOT*
- *Messieurs Jean-François DEROIDE, Daniel GUEROUT, Philippe BOSQUET, Christophe TIRARD, David PETITON, Philippe HERITIER*

Absents excusés :

- *Monsieur Francis LEGROUT*

Pouvoirs :

- *Monsieur Francis LEGROUT à Monsieur Daniel GUEROUT*

*Monsieur Jean-François DEROIDE a été élu secrétaire de séance.*

Date des convocations : *le 22 janvier 2026*      Date d'affichage : *le 22 janvier 2026*

*Madame DEPREUX ouvre la séance.*

**Ordre du Jour :**

Sous la Présidence de Mme Gauthier-Darcet :

- *Vote du Compte Financier unique ;*
- *Affectation du résultat de l'année 2025 ;*
- *Vote des taux des 3 taxes ;*
- *Vote du Budget primitif de l'année 2026 ;*
- *Vote des subventions ;*
- *Vote du taux de fongibilité des crédits*

Sous la Présidence de Mme le Maire :

- *Stagiairisation de Mme Le Déoré (poste d'agent social – 20 heures par mois)*
- *Travaux sur le cheminement herbeux le long de la RD 75*
- *Demandes de subventions – Phase 3 des travaux d'assainissement des façades de l'église*
- *Utilisation du 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie*

Questions diverses :

- *Elections municipales : tenue des bureaux de vote*

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES PRECEDENTES**

*Le procès-verbal de la séance précédente, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, est adopté à l'unanimité.*

*En vue des questions d'ordre budgétaire, Madame le Maire laisse la présidence à Mme Gauthier-Darcet, 2<sup>ème</sup> adjointe, présidente de la commission Finances.*

## COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Suite à la transmission du CFU au Service de Gestion Comptable (SGC), à l'envoi simultané d'un mail informant de la génération du flux et au vu de la non réponse, Mme Laforest a recontacté le SGC le 26 janvier. Ceux-ci indiquent des soucis de liaison avec le logiciel Totem et n'avoir pas réceptionné.

Le délai étant relativement court, le SGC conseille de demander la reprise anticipée du résultat.

Le tableau des résultats a été transmis le 28 janvier au SGC qui y a apposé sa signature.

Mme le Maire, sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote, conformément à l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve unanimement la reprise anticipée du résultat de 2025 de la commune.

## AFFECTATION DE RESULTAT 2025

Mme Brigitte Gauthier-Darcet, deuxième adjointe, présente les résultats de l'exercice 2025.

Elle rappelle l'affectation du résultat de clôture de 2024 :

- En 001, déficit d'investissement – 63 670,12 €
- Excédent de fonctionnement de 447 857,77 € réparti
  - o entre excédent de fonctionnement capitalisé pour 200 000 €
  - o et excédent de fonctionnement reporté pour 247 857,77 €

En ce qui concerne le fonctionnement, pour un budget de 749 772,77 €, 428 709,08 € de dépenses réelles ont été constatées, soit une économie de 321 063,69 € par rapport au budget (dont 180 000 € de virement à la section investissement prévu mais non comptabilisé).

561 064,05 € de recettes réelles de fonctionnement (hors excédent de fonctionnement reporté) ont été enregistrées, permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 132 354,97 €.

Les recettes de fonctionnement passent à 808 921,82 € si l'on inclut l'excédent de fonctionnement reporté, soit une amélioration de 59 149,05 € par rapport au budget.

Le solde total de fonctionnement s'élève donc à 321 063,69 + 59 149,05 €, soit **380 212,74 €**.

En ce qui concerne l'investissement, pour un budget de 576 496,81 €, 361 086,45 € de dépenses réelles ont été constatées et 298 422,33 € de recettes, soit un déficit d'investissement pour l'année de 62 664,12 €.

Si l'on inclut le déficit d'investissement reporté de 2024 de 63 670,12 €, le solde total d'investissement est de -126 334,24 €.

Le résultat de clôture 2025 est donc de 380 212,74 – 126 334,24 = **253 878,50 €**.

Mme le Maire, sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget primitif pour l'exercice 2026, les résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté » 230 212,74 € (excédent de 380 212,74 – 150 000 d'excédent de fonctionnement capitalisé)
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 150 000 €
- Compte D001 « Déficit d'investissement reporté » : 126 334,24 €

On prévoit de surcroît de virer 190 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

## **TAUX D'IMPOTS LOCAUX**

Mme Brigitte Gauthier-Darcet, deuxième adjointe, indique qu'en raison de la bonne gestion des finances communales et au regard de la situation économique actuelle, il n'est pas nécessaire de faire évoluer les taux d'impôts locaux. Elle rappelle les trois taux 2025 : 48,78 % pour le foncier bâti, 42,68 % pour le foncier non-bâti et 14,15 % taxe d'habitation.

Elle projette un tableau récapitulatif des taux appliqués dans les communes voisines. Il apparaît que le taux de la taxe d'habitation de notre commune est déjà supérieur à celui qui est appliqué dans les autres communes, même à celle de Quiberville qui a appliqué la majoration de 60%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'impôts locaux 2025 pour l'année 2026.

## **BUDGET PRIMITIF 2026**

Vu la transmission des résultats à Mme la Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) du SGC de Eu en date du 9 janvier 2026,

Vu la transmission du projet de budget primitif à la CDL en date du 14 janvier 2026,

Vu l'approbation de la CDL en date du 29 janvier 2026.

Madame Gauthier-Darcet, deuxième adjointe, expose aux membres du conseil municipal que le budget de la commune est soumis à leur approbation.

Conformément aux articles L. 1612-4 du Code général des collectivités territoriales, le budget primitif est équilibré :

- en section de fonctionnement à 750 031.74 euros,
- en section d'investissement à 521 839.81 euros,

Mme le Maire sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.

Le conseil autorise Madame le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS 2026**

Madame Brigitte Gauthier-Darcet, deuxième adjointe, explique que la nomenclature M57 donne la possibilité pour Madame le Maire, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section, sans devoir prendre une délibération. Cette décision avait déjà été prise l'an passé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Le conseil décide également d'autoriser le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à cette délibération.

## **+ ADMISSION EN NON-VALEUR**

Mme Brigitte Gauthier-Darcet, deuxième adjointe, informe le conseil municipal que le comptable public lui a adressé des admissions en non valeur. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré des poursuites qui se sont avérées infructueuses. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur :

- 64 € : titre n°2 de 2023 (pour l'allongement d'une durée de concession au cimetière de 10 ans, qui sera également annulé).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal accordent cette admission en non-valeur et charge Mme le Maire du contrôle et du suivi de cette décision.

**Les questions relatives au budget de la commune ayant été traitées, Madame le Maire reprend la fonction de Présidence pour la suite du conseil.**

#### SUBVENTIONS COMMUNALES 2026 AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente aux conseillers les demandes de subventions des associations et fait les propositions suivantes :

Coopérative Ecole Primaire	650 €
Coopérative Ecole Maternelle	650 €
Collège	200 €
Association RPI	200 €
Club Caprimont	300 €
Bibliothèque Intercommunale	300 €
Anciens Combattants	300 €
Association Jubilé	100 €
Sauvegarde de l'église	200 €
Fondation du Patrimoine	100 €
Association Marakana	650 €
Association Cap d'Ailly	650 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent ces propositions à 8 voix pour et 3 abstentions (membres des bureaux d'associations concernées) et chargent Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette délibération.

- Côte Bellamy nous a présenté une demande de subvention pour le championnat de France de Cross Country ( 200 €) – 2 des élèves du collège d'Offranville qui participent habitent la commune.

Les membres du Conseil se prononcent favorablement à l'unanimité.

- Comme en 2025, nous avons réceptionné une demande de subvention de l'Association «Agir pour Becquerel»

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, se prononcent favorablement pour l'octroi d'une subvention de 50 €.

- Mme Boudet sollicite une aide pour la participation de son fils à la classe de neige du collège d'Offranville (renseignements pris, la participation des communes est d'environ 50 € - le séjour revient à 275 € pour la famille)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, se prononcent favorablement pour l'octroi d'une aide de 50 €.

#### COMMISSION SECURITE

M. Deroide indique qu'il a représenté la commune lors de la réunion publique d'information et d'échange du 29 janvier. Le **jeudi 12 février 2026**, un exercice national de sécurité civile sera organisé autour de la centrale nucléaire (CNPE) de Penly. Cette simulation, réalisée tous les cinq ans, permet de tester la coordination entre EDF et les services de l'État (préfecture, SAMU, gendarmerie, pompiers) pour assurer la protection de la population en cas d'accident.

L'exercice prévoit le déclenchement fictif du Plan Particulier d'Intervention (PPI) dans un rayon de 20 km autour du site. Vous pourrez ainsi entendre les **sirènes d'alerte** et recevoir une notification **FR-Alert** sur votre téléphone portable, même s'il est en mode silencieux. Les établissements scolaires du secteur activeront également leur plan de mise en sûreté (PPMS) pour entraîner les élèves et le personnel aux bons réflexes.

**Important :** Il s'agit d'une simulation. **Aucune action n'est attendue de la part des habitants** le jour de l'exercice.

Une information sur la page Facebook de la commune sera publiée.

### **STAGIAIRISATION DE MME LE DEORE**

Mme le Maire rappelle que Mme Le Déoré est employée en tant qu'agent de lien social pour la commune depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025.

La mise en place du dispositif fait l'unanimité quant à son efficacité. Il est proposé de stagiairiser Mme Le Déoré, sur la base de 20 heures par mois -comme actuellement- à partir du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la stagiairisation de Mme Le Déoré à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 et chargent Mme le Maire d'effectuer les démarches auprès du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

### **TRAVAUX SUR LE CHEMINEMENT HERBEUX DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 75**

Les fortes pluies de la fin d'année 2025 ont fortement endommagé le cheminement herbeux non encore stabilisé. L'entreprise T2PC s'est rendue sur place afin de déterminer les meilleures options afin de remettre en état le cheminement :

- La première option propose la mise en place de tuyaux béton pour un montant de 6400 € HT
- La seconde option consiste en la réalisation d'une noue dans la pâture et la reprise des tuyaux annelés pour 4715 €.

M. Bosquet suggère que la Communauté d'Agglomération soit sollicitée pour le financement.

Mme Laforest constituera un dossier en ce sens au titre du fonds de concours.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la proposition pour la pose des tuyaux béton et autorisent Mme le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de la communauté d'Agglomération au titre du fonds de concours.

### **PLANTATION D'UNE HAIE – TERRAIN ZA 83**

Madame le Maire rappelle que la commune a acquis en décembre la parcelle ZA 83.

Afin d'aménager passagèrement cette parcelle, un devis a été réalisé auprès des Jardins d'Avremesnil.

Il s'élève à 5787.25 € et prévoit la plantation d'une cinquantaine d'arbres avec main d'œuvre (débroussaillage, motoculture, plantation, pose de copeaux).

Les membres du conseil suggèrent d'y faire intégrer une garantie de remplacement de 5 ans.

Par ailleurs, deux devis pour la réalisation de la clôture ont été demandés par M. Aublé. : SARL Dujardin pour 1771.20 € ou SARL David pour 1879.84 €. M. Aublé propose de réaliser la pose de la clôture.

Consulté au préalable, M. Legrouit, 1<sup>er</sup> adjoint, propose de retenir le devis de la SARL Dujardin (délai plus court, portail plus adapté).

Une subvention pourra être sollicitée auprès de la communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la proposition de plantation de la haie de 5787.25 € et celui de la SARL Dujardin pour 1771.20 €. Ils autorisent Mme le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de la communauté d'Agglomération au titre du fonds de concours.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS – PHASE 3 DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES FAÇADES DE L'EGLISE**

L'appel d'offres a été lancé pour la 3<sup>ème</sup> phase des travaux.

Comme convenu lors du dernier conseil, leur réalisation sera conditionnée par le montant des subventions que nous obtiendrons.

Mme le Maire sollicite l'accord du conseil afin d'effectuer les démarches de demande auprès de la DRAC, du Département et au titre de la DETR (Etat)

Les membres du Conseil valident les propositions à l'unanimité.

## UTILISATION DU 2EME ETAGE DE LA MAIRIE

Mme le Maire explique qu'elle a été alertée par les gérants du restaurant «Les Voiles» quant à leur difficulté pour le recrutement de personnel. Cela est principalement dû au fait qu'il est compliqué pour les salariés de trouver un logement sur la période estivale dans les environs et à des tarifs abordables.

Après une nouvelle visite des locaux du 2<sup>ème</sup> étage, utilisé il y a plusieurs années dans le cadre d'un logement permanent, puis d'un logement pour les surveillants baignade, les travaux semblent mineurs : il existe déjà 3 pièces à rafraîchir faisant office de chambres, 1 cuisine, 1 wc et une pièce à revoir qui pourrait accueillir une salle de bain.

L'accès peut se faire par le pignon de la mairie, sans accès aux autres pièces.

Mme Laforest a contacté la compagnie d'assurance qui donne son feu vert sans augmentation de la prime d'assurance.

La location a été proposée pour un montant de 800 € par mois.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'utilisation du 2<sup>ème</sup> étage en tant qu'hébergement pour le personnel saisonnier et le montant de 800 € mensuel et chargent Mme le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

## QUESTIONS DIVERSES

- Elections municipales : tenue des bureaux de vote

Mme Laforest remet à l'assemblée, un tableau sur lequel ils pourront se positionner afin d'assurer la tenue des bureaux de vote les 15 et 22 mars prochains.

- Bris portable personnel

M. Guibert nous indique avoir fait tomber son téléphone portable sur lequel M. Ramberg a ensuite roulé avec le camion du service technique.

M. Guibert nous indique que ni son assurance, ni celle de M. Ramberg ne prennent en charge.

Mme Laforest a posé la question à notre assurance qui ne peut pas affirmer qu'une surcote ne serait pas appliquée si nous déclarions le sinistre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil s'accordent à dire que l'assurance responsabilité civile de M. Ramberg devrait prendre en charge le sinistre et rejettent la proposition d'indemnisation ou de déclaration par la mairie à l'unanimité.

- Travaux sur la chaudière de la salle polyvalente

Depuis quelques semaines, la chaudière se coupe régulièrement. Un technicien de la société En Vert la Terre a effectué une réparation provisoire.

Un devis pour le remplacement du circulateur nous est parvenu hier. Il s'élève à 1597.33 € TTC.

Mme Mouquet suggère que soit revu l'état général de la chaudière.

Consulté au préalable, M. Legrouit confirmait le caractère urgent et indispensable des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil valident à l'unanimité le devis de la société En vert la Terre.

- Don de l'association de chasse

M. Hébert, président de l'Association de chasse, a remis à la commune un chèque de 150 € de don pour le financement des livres pour le Noël des enfants.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'encaissement du chèque.

Un courrier de remerciements sera transmis au nom de l'équipe municipale

- *Accueil de loisirs de Varengueville-sur-Mer*

*Mme Depreux indique qu'elle a pris contact avec M. le Maire de Varengueville-sur-Mer concernant l'accueil des enfants de notre commune dans leur centre de loisirs.*

*Pour les vacances de février 2026, les enfants de la commune pourront être inscrits et bénéficier des mêmes tarifs que ceux appliqués pour les habitants de Varengueville-sur-Mer.*

- *Dernier conseil de l'équipe municipale*

*Mme le Maire souhaite remercier les membres de ce conseil pour leur implication au cours du mandat 2020-2026.*

*Madame DEPREUX lève la séance à 20h00.*